

MAIRIE DE POUILLY

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Chaumont en Vexin

60790 POUILLY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 12 Avril 2016, s'est réuni à 18H45, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ANDRE Robert, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANDRE, Mme. LANGLER, Mme PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. KASSE, M. MORIN

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H48.

Secrétariat de séance :

Monsieur KASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité (6 voix pour) conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du précédent Conseil Municipal. N'ayant aucun commentaire, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 – Modification du nombre de délégués de la Communauté de Communes des Sablons

Monsieur le Maire rappelle que suite aux démissions de plusieurs Conseillers Municipaux, la Communauté de Communes des Sablons a dû modifier la répartition des sièges selon la Loi du 09 Mars 2015. Pouilly continuera à conserver un seul et unique siège. (moins de 800 habitants).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions puis propose de passer au vote.

La nouvelle répartition ainsi que la délibération présentée est approuvée à l'unanimité.

3 – Approbation du Compte de Gestion 2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont pu lire le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur le Trésorier, et demande s'ils ont des questions avant de passer au vote.

Le Compte de Gestion 2015 est approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux.

4 – Approbation du Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont pu lire le Compte Administratif 2015 qui leur a été transmis, puis présente le résultat de fonctionnement et d'investissement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		7 878,27 €		1 012,07 €	- €	8 890,34 €
Op. de l'exercice 2015	69 456,85 €	101 121,80 €	54 025,00 €	41 729,50 €	123 481,85 €	142 851,30 €
Totaux	69 456,85 €	109 000,07 €	54 025,00 €	42 741,57 €	123 481,85 €	151 741,64 €
Résultat de clôture (=CA)		39 543,22 €	11 283,43 €			28 259,79 €

Avant de se retirer pour le vote, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Conformément à l'Article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal a élu Monsieur KASSE pour remplacer le président de séance à l'unanimité.

En l'absence du Maire, Monsieur KASSE demande si les Conseillers ont des questions. Les conseillers Municipaux n'ayant aucune question, il est proposé de passer au vote.

Le Compte Administratif 2015 est approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux.

4 – Affectation du résultat CA 2015

Suite à l'approbation du Compte Administratif et considérant l'excédent de fonctionnement, Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de :

12 626,03 Euros au compte 1068 Investissement avec émission d'un titre de recette ;

26 917,19 Euros à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2016 ;

L'affectation du résultat susvisé est acceptée à l'unanimité par les Conseillers Municipaux.

5 – Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire rappelle que les taxes communales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti) n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années.

Il rappelle également que la Dotation Globale de Fonctionnement est toujours en baisse :

2013 : 25 855 Euros ; 2014 : 22 521 Euros ; 2015 : 13 851 Euros ; 2016 : 10 302 Euros

La recette prévue en 2016 grâce à la part communale de la taxe d'aménagement est nulle alors qu'elle était à 6 163 Euros l'année dernière. La FCTVA est nulle également (report tous les 2 ans).

Monsieur le Maire indique avoir comparé les taxes entre Pouilly et la moyenne 2015 de l'Oise :

La moyenne de la taxe d'habitation du département est de 24,03%. Pouilly est à 10,47%.

La moyenne de la taxe foncière bâti du département est de 26,38%. Pouilly est à 20,88%.

La moyenne de la taxe foncière non bâti du département est de 54,55%. Pouilly est à 48,80%.

Suite à ces baisses importantes de recettes, Monsieur le Maire propose d'augmenter la taxe d'habitation et foncière bâti de 2%, ainsi que la taxe foncière non bâti de 3% pour 2016.

L'augmentation des taxes est approuvée à l'unanimité par les Conseillers Municipaux.

6 – Budget primitif 2016

Monsieur le Maire demande si les Conseillers Municipaux ont pu prendre connaissance du budget primitif, s'ils souhaitent sa lecture chapitre par chapitre et s'ils ont des questions.

Monsieur le Maire indique que le budget 2016 prévoit une subvention de 2000 Euros pour l'APAC. Il rappelle que l'association a aujourd'hui une trésorerie qui se situe aux environs de 14 000 Euros, et qu'environ 3500 Euros aura été nécessaire pour son fonctionnement en 2015.

Au vu des réserves de l'association, de la subvention communale de 2000 Euros, l'APAC pourrait vivre grâce à ses fonds propres durant près de 10 ans.

Monsieur le Maire propose donc de subventionner l'APAC à hauteur de 2000 Euros pour 2016. L'installation des guirlandes lumineuses sera prise en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 à l'unanimité.

7 – Informations et questions diverses

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h05.

Le secrétaire de séance,

Christophe KASSE

Le maire,

Robert ANDRE